

INTRODUCTION

Thème récurrent qui traverse les débats de société, la violence est depuis quelques décennies objet d'histoire¹. Omniprésentes dans les sociétés d'Ancien Régime, les violences, qu'elles soient collectives ou interpersonnelles, constituent un aspect normal de l'existence en dépit des avancées, du XVI^e au XVIII^e siècle, du « procès de civilisation ». Dans la sphère publique, au cours de l'époque moderne, on observerait en effet une tendance progressive à l'amortissement de la violence, celle de l'État comme celle du populaire². S'agirait-il d'une violence apprivoisée ? Rien n'est moins sûr, car en dépit des efforts de l'Église et de l'État pour instituer une civilité nouvelle, au XVIII^e siècle, comme le révèlent les archives judiciaires, la violence en Lorraine comme ailleurs règne encore dans bien des foyers et nombreux sont les conjoints qui, dans l'intimité domestique, recourent spontanément à l'échange physique de coups plutôt qu'aux médiations du discours.

Dès les années 1970, étroitement liées à l'émergence du mouvement féministe qui en fait son cheval de bataille, se multiplient les analyses concernant les violences masculines perpétrées à l'encontre des femmes. Car évidence que nul ne songerait à nier, hier comme aujourd'hui, dans le

1. Voir R. MUCHEMBLED, *La Violence au village*, Turnhout, Brepols, 1989, « Histoire de la violence », *Revue historique*, avril-juin 1998, p. 237-322 et, plus général, Y. MICHAUD, *La Violence*, Paris, 4^e édition, 1998.

2. Thèse développée par N. ÉLIAS, *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973, mais qui, depuis quelques décennies, fait débat ; à ce sujet, voir entre autres L. FAGGION, Ch. RÉGINA (dir), *La Violence. Regards croisés sur une réalité plurielle*, Paris, CNRS, 2010, p. 35-39 et P. SPIERENBURG, « Violence and the civilizing process : does it work ? », *Crime, History and Society*, 2001/2, p. 87-105.

couple, les hommes sont les principaux auteurs de violences et les femmes les principales victimes de la maltraitance ; certaines le payant même chèrement de leur vie puisque, actuellement encore, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon. Toutefois, des chiffres récents révèlent que 28 % des victimes de violences conjugales sont des hommes¹. Pourtant, hier comme aujourd'hui, la violence infligée aux hommes par leurs compagnes est un sujet tabou ; il s'agit d'une violence sous-estimée, cachée et l'épouse violente, devant les tribunaux, est une figure marginale², même si, paradoxalement, dans le domaine des arts, de la littérature, les figures féminines cruelles et sanguinaires peuplent l'imaginaire : le topos de la « meschante femme », de la mégère, mis en scène dans les proverbes et les chansons triomphe également dans la littérature et la gravure, et connaît toujours une immense fortune dans l'imagerie de colportage à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle³.

Dans la réalité, la violence des femmes est plus difficile à repérer. Occultée, niée, elle est frappée d'un triple silence, celui des hommes victimes, celui des féministes, celui des sciences sociales⁴. D'une part, pour bon nombre d'hommes, il est inadmissible d'être un mari « battu »⁵ et les rédacteurs des sources ici utilisées étant essentiellement des hommes peuvent être tentés, par solidarité masculine, d'escamoter certaines réalités dérangeantes eu égard à la réprobation sociale qui pèse sur ces époux dominés.

1. D'après l'enquête de l'INSEE, « Cadre de vie et sécurité » (2019), ces chiffres *a minima* sont rapportés par le quotidien *Le Monde*, « Violences conjugales faites aux hommes : la double peine », 7 août 2020. Voir aussi « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2019 », ministère de l'Intérieur. Délégation aux victimes qui révèle que 84 % des conjoints tués par leur partenaire sont des femmes.

2. Voir S. TORRENT, *L'Homme battu. Un tabou au cœur du tabou*, éditions Option Santé, 2003 et Ch. RÉGINA, *La Violence des femmes. Histoire d'un tabou social*, Paris, Max Milo éditions, 2011 ; V. VANNEAU, *La Paix des ménages. Histoire des violences conjugales, XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Anamosa, 2015, observe dans la longue durée cette pénalisation des hommes jugés dominateurs et cette victimisation des femmes réputées faibles.

3. Cf. en ligne www.theses.fr, Ch. FUCHS, « Comme il est dangereux, une femme espouser ». *La mégère, du topos littéraire au débat de société (1540-1630)*, p 79-118, 292-297, 306-316 et 402-417 et C. CARLIN, « La femme battant son mari. La mise en image d'un topos traditionnel », dans L. DESJARDINS, *Les Figures du monde renversé de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Hermann, 2013, p. 297-311.

4. Voir à ce propos les travaux de C. CARDI et G. PRUVOST (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, et des mêmes auteurs « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, vol. VIII, 2011.

5. Précisons que cette qualification, quoique utilisée ici car imagée, est en fait trop restrictive ; en effet, les violences subies par les hommes et les femmes sont loin d'être seulement physiques comme on le verra par la suite.

D'autre part, pour les mouvements de libération des femmes éclos dans les années soixante-dix, évoquer la violence féminine était assimilé à un acte sacrilège qui entachait la cause des femmes¹. Aussi les projecteurs n'étant médiatiquement braqués que sur les violences exercées par des hommes perçus comme dominants sur des femmes réputées vulnérables, la violence féminine fut longue à devenir objet d'histoire et, en dehors de quelques louables exceptions, à l'aube du XXI^e siècle, à propos des femmes, l'histoire reste encore cantonnée à celle de leurs souffrances et de leur exclusion.

Pourtant, violentées, victimes millénaires de la violence des hommes, les femmes sont également violentes. Et si, en 1991, Nicole Castan pouvait écrire à leur propos « elles ont peu d'aptitude à la violence »², cette assertion aujourd'hui est difficilement soutenable. À présent, liée à l'institutionnalisation récente des études sur le genre, il s'agit d'un champ de recherche en pleine expansion qui, de sujet tabou, a conquis sa légitimité même si, parfois, il est encore jugé polémique³. Admettre l'existence de la violence féminine n'est en rien minimiser celle des hommes. Le propos, ici, est aussi éloigné des discours masculinistes sur les hommes battus que des encouragements à la violence féminine prônée, aujourd'hui, par quelques féministes radicales ; il s'agit juste d'un travail d'historienne cherchant à exhumer du silence des archives quelques affaires enfouies sous le poids des ans, afin de les analyser à la lumière des interrogations présentes et s'il est vain de prétendre ici mesurer l'ampleur du phénomène, en revanche, il est loisible d'en analyser les caractéristiques.

Évoquer la violence des femmes fait d'emblée songer aux mères infanticides commettant l'innommable : la mise à mort de leur progéniture ; l'acte extrême par excellence et le seul acte criminel typiquement féminin⁴,

1. En 1997, l'ouvrage de C. DAUPHIN et A. FARGE, *De la violence et des femmes*, Paris, 1997 est accueilli avec réticence, voire indifférence ; cf. le compte-rendu qu'en fait Ch. Bard dans les *Annales HSS*, 1999/1, p. 158-161.

2. Cf. N. CASTAN, « Les femmes devant la justice : Toulouse, XVIII^e siècle », in D. Haase-Dubosc, E. Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 2 et 83.

3. C. CARDI et G. PRUVOST, « La violence des femmes : un champ de recherche en plein essor », *Champ pénal/Penal field*, vol. VIII, 2011 avec un état des lieux des travaux de recherche en la matière, classés par discipline (histoire, anthropologie, sociologie, sciences politiques, criminologie...)

4. En Lorraine comme ailleurs, les infanticides ne représentent jamais plus de 2,8 % des procès criminels et souvent à peine 1 %, car bien des filles célibataires ont réussi à tuer leurs nouveau-nés sans se faire prendre ; voir M.-J. LAPERCHE-FOURNEL, « Les enfants indésirables. L'infanticide en Lorraine au XVIII^e siècle », *Les Cahiers lorrains*, 1989/1, p. 23-37 et A. LOGETTE, « La délinquance féminine devant la Cour souveraine de Lorraine et Barrois (1708-1713) », *Annales de l'Est*, 1980, p. 138-146.

pourtant hors de propos ici puisque, dans le cadre de ce travail, seule la violence qui s'exerce entre époux au sein du foyer est objet d'étude¹. La violence au féminin, c'est aussi celle des insoumises, loin de l'image complaisamment répandue dans les travaux des années 1970-1980 d'épouses qui seraient de perpétuelles opprimées. Même au XVIII^e siècle, des marges de liberté existent et des femmes journalièrement s'efforcent de résister, se rebellent, se révoltent contre l'autorité maritale ; une grande violence assurément faite au conjoint, car dans la société d'Ancien Régime, il est des comportements assignés : toute femme mariée se doit d'être soumise à son époux.

Traiter de la violence des femmes suppose au préalable de s'interroger quant à la pertinence des sources utilisées, d'examiner leur contexte de production et d'appréhender ce concept de violence qui, *a priori*, semble échapper à toute définition. Puis dans un second temps, grâce à des sources pour une fois loquaces, on se propose d'analyser la violence dans sa quotidienneté et sur la longue durée, en réduisant la focale à deux études de cas : les affaires Malclerc/Flainval (1734-1752) et Hachet/Louvion (1747-1778). Enfin, élargissant le champ d'études à d'autres cas singuliers seront explorés les logiques, les modes d'expression et les ressorts intimes de la violence féminine, une violence socialement construite. Tout en s'interrogeant, chemin faisant, sur la perception qu'ont, en cet Ancien Régime finissant, les contemporains de ce monde que Furetière dit « renversé » « quand la femme commande, quand la charrue mène les bœufs »². En se gardant bien de tomber, comme dans les années soixante-dix, dans le travers d'une histoire largement bâtie sur la guerre des sexes, on privilégiera une approche attentive aux différentes expressions du masculin et du féminin³ et à leurs relations. Une histoire donc résolument conjointe des hommes et des femmes afin de saisir la dynamique des rapports de force entre les sexes et d'analyser les logiques de confrontation entre

1. C'est-à-dire la violence domestique que Christophe RÉGINA, *La Violence des femmes...*, *op. cit.*, p. 178 définit ainsi : « toutes les formes de contraintes s'exerçant au sein d'une cellule conjugale [...] ayant pour finalité d'imposer arbitrairement à l'autre sa volonté. »

2. A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*, La Haye, Rotterdam, chez Leers, 1690, art « monde ».

3. La *gender history* est l'histoire de la construction sociale à travers discours et pratiques des catégories du masculin et du féminin. Voir à ce sujet L. CAPDEVILA, S. CASSAGNES, M. COCAUD et al., *Le Genre face aux mutations*, Rennes, 2003, p. 10, 159 et 223, et M. RIOT-SARCEY (dir.), *De la différence des sexes : le genre en histoire*, Paris, éditions Larousse, 2010.

mari et femme¹. À ce titre, la violence aussi témoigne des liens entre le monde des hommes et celui des femmes ; elle atteste de la construction sociale des rôles et des représentations. Enfin, si l'histoire des femmes ne peut se faire sans l'histoire des hommes, il est également indispensable, sous peine d'amputer la réalité étudiée de ne pas réduire l'analyse aux seuls rapports de genre, mais d'insérer ces derniers dans l'ensemble des rapports économique-sociaux et culturels susceptibles d'éclairer le passage à l'acte violent².

1. Dans *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, 2007, p. 185-238, F. THÉBAUD met l'accent sur le déplacement, dans les études récentes, de l'histoire du groupe social des femmes à une histoire comparée des hommes et des femmes.

2. Selon la remarque judicieuse formulée par J.-Cl. FARCY dans son compte-rendu du livre de F. CHAUVAUD et G. MALANDAIN (éd.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, 2009, dans *Criminocorpus*, compte-rendu mis en ligne le 22 octobre 2009.